Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303801-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20260303.01 - Compte Administratif - Budget Commune

20260303.01.01 Examen et approbation du compte de gestion 2025 du Trésorier
20260303.01.02 Examen du compte administratif 2025
20260303.01.03 Affectation du résultat 2025
20260303.01.04 Bilan des cessions et acquisitions 2025

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.

Les résultats des comptes administratifs sont conformes aux objectifs énoncés lors de l'adoption du budget primitif 2025, adopté par l'assemblée délibérante le 31 mars 2025.

La concordance des comptes avec les comptes de gestion des Trésoriers du Service de Gestion Comptable de BREST a été vérifiée.

Les résultats suivants peuvent être constatés :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303801-DE

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	% REALISATION
11	Charges à caractère général	1 356 140.00	1 262 766.55	93 %
12	Charges de personnel	1 320 081.00	1 272 061.93	96 %
14	Atténuation de produits	32 283.00	32 265.02	100 %
23	Virement à la section d'investissement	823 810.00		0 %
042	Opérations d'ordre de transferts	85 765.00	82 174.20	96 %
65	Autres charges de gestion courante	399 885.00	356 059.91	89 %
66	Charges financières	120 000.00	112 901.77	94 %
67	Charges spécifiques	2 000.00	475.60	24 %
	TOTAUX =	4 139 964.00	3 118 704.98	75 %

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	% REALISATION
13	Atténuations de charges	15 000.00	36 858.54	246 %
42	Opération d'ordres de transfert entre sections	6 000.00	4 774.50	
70	Produits des services et du domaine	432 568.00	583 567.24	135 %
73	Impôts et taxes	105 263.00	109 738.57	104 %
731	Fiscalité locale	2 553 628.00	2 553 691.00	100 %
74	Dotations, Subventions, Participations	593 783.00	619 350.90	104 %
75	Autres produits de gestion courante	432 580.00	506 933.74	117 %
76	Produits financiers		11.49	
77	Produits spécifiques	1 142.00	3 252.70	285 %
	TOTAUX =	4 139 964.00	4 418 178.68	107 %

III. COMPTE DE RESULTAT

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
Excédent	de l'exercice	-	1 299 473.70
Excédent	de clôture à affecter	-	1 299 473.70

I. SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	% REALISATION
001	Solde d'exécution négatif	8 394.83	8 394.83	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000.00	4 774.50	80 %
041	Opérations patrimoniales	70 464.00	9 968.83	14 %
16	Emprunts, dettes assimilés	150 000.00	143 916.90	96 %
20 à 23	Opérations d'équipement	3 689 133.64	2 198 333.30	60 %
26	Partcipations et créances rattachées à des participatio	90.00	89.95	100 %
	TOTAUX =	3 924 082.47	2 365 478.31	60 %

II. SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	% REALISATION
10	Dotations, fonds divers, réserves	1 459 972.07	1 446 756.62	99 %
13	Subventions d'investissement	1 104 071.40	274 321.26	25 %
2041582	Subvention d'équipement	-	3 925.85	
21	Immobilisation corporelle		217.44	
021	Virement de la section de fonctionnement	823 810.00		0 %
024	Produits des cessions d'immobilisation	380 000.00		0 %
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	85 765.00	82 174.20	96 %
041	Opérations patrimoniales	70 464.00	9 968.83	14 %
	TOTAUX =	3 924 082.47	1 817 364.20	46 %

III. COMPTE DE RESULTAT

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
Déficit	de l'exercice		548 114.11
Déficit reporté	reporté		8 394.83
Déficit	clôture		556 508.94

Les documents diffusés en commission le 17 février 2026 ont été adressés à l'ensemble des élus le même jour puis le 24 février 2026 et à nouveau présentés en séance du Conseil. Les éléments suivants y figurent :

- vue générale section de fonctionnement,
- comparaison avec exercices antérieurs,
- comptes de gestion du trésorier,
- section de fonctionnement dépenses réelles,
- zoom sur les dépenses de personnel par service,
- coût du personnel lié à l'enfance et à la jeunesse,
- section de fonctionnement recettes réelles,
- vue générale section d'investissement,
- comparaison avec exercices antérieurs,
- dépenses d'investissement 2025,
- état des crédits reportés sur 2026,
- dépenses d'équipement de 2014 à 2025,
- financement des investissements 2014 – 2025,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303801-DE

- affectation des résultats,
- ratios de gestion,
- point sur la dette,
- présentation du CA du lotissement Jeunes ménages.

Bilan des cessions et acquisitions : L'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 2000 habitants de dresser un bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice budgétaire écoulé.

Bilan des cessions et acquisitions : L'article 2241-1 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux communes de plus de 2000 habitants de dresser un bilan des cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice budgétaire écoulé. En 2025, la seule acquisition finalisée est celle d'un délaissé de voirie de 169.6 m² rue Surcouf. Acquisition gratuite dont la commune a supporté les frais (782.56€)	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, soit **1 299 473.7 €**, en section d'investissement du BP 2025.

Commune - Affectation des résultats 2025

I Section de Fonctionnement	
▪ Excédent reporté	-
▪ Excédent de l'exercice	1 299 473.70
Excédent de clôture à affecter	1 299 473.70

II Section d'Investissement	
▪ Déficit reporté	8 394.83
▪ Déficit de l'exercice	548 114.11
▪ Déficit de clôture	556 508.94
▪ Restes à réaliser dépenses	819 892.74
▪ Restes à réaliser recettes	1 142 826.23
Capacité de financement	- 233 575.45

III Affectation des résultats BP 2026	
▪ Article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"	1 299 473.70 €
▪ Ligne 002 "Résultat de fonctionnement reporté (créditeur)"	

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303801-DE

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de bien vouloir donner quitus aux Trésoriers de leur gestion, puis d'approuver les comptes administratifs de la commune, le bilan des cessions et des acquisitions et de procéder à l'affectation du résultat du budget communal en section d'investissement.

Conformément à l'article 2171-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il quitte la salle au moment du vote des comptes administratifs. Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances, est alors désignée pour présider la séance.

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de Françoise BIDAN, adjointe aux finances,
Sur proposition du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les documents comptables joints en annexes, présentés à l'assemblée délibérante par Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances, et préalablement communiqués à l'ensemble des élus par des transmissions des 17 et 24 février 2026,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Finances qui s'est réunie le 17 février 2026,
Après en avoir délibéré,
Constate, à l'unanimité, l'identité des comptes de gestion du Trésorier avec les comptes de la commune,
Approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2025 des Trésoriers,
Approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de l'exercice 2025 de la Commune,
Approuve, à l'unanimité, le bilan des cessions et acquisitions 2025,
Affecte, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement du budget communal, soit **1 299 473.70€**, en recette d'investissement du budget 2026.

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)